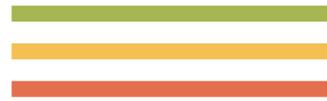


INFEL, la certification made in CTIFL



Qu'est-ce que la certification INFEL ?

La certification INFEL, dispensée par le CTIFL, est une démarche volontaire des pépiniéristes qui permet de garantir une qualité sanitaire des plants fruitiers ainsi que l'authenticité de la variété.

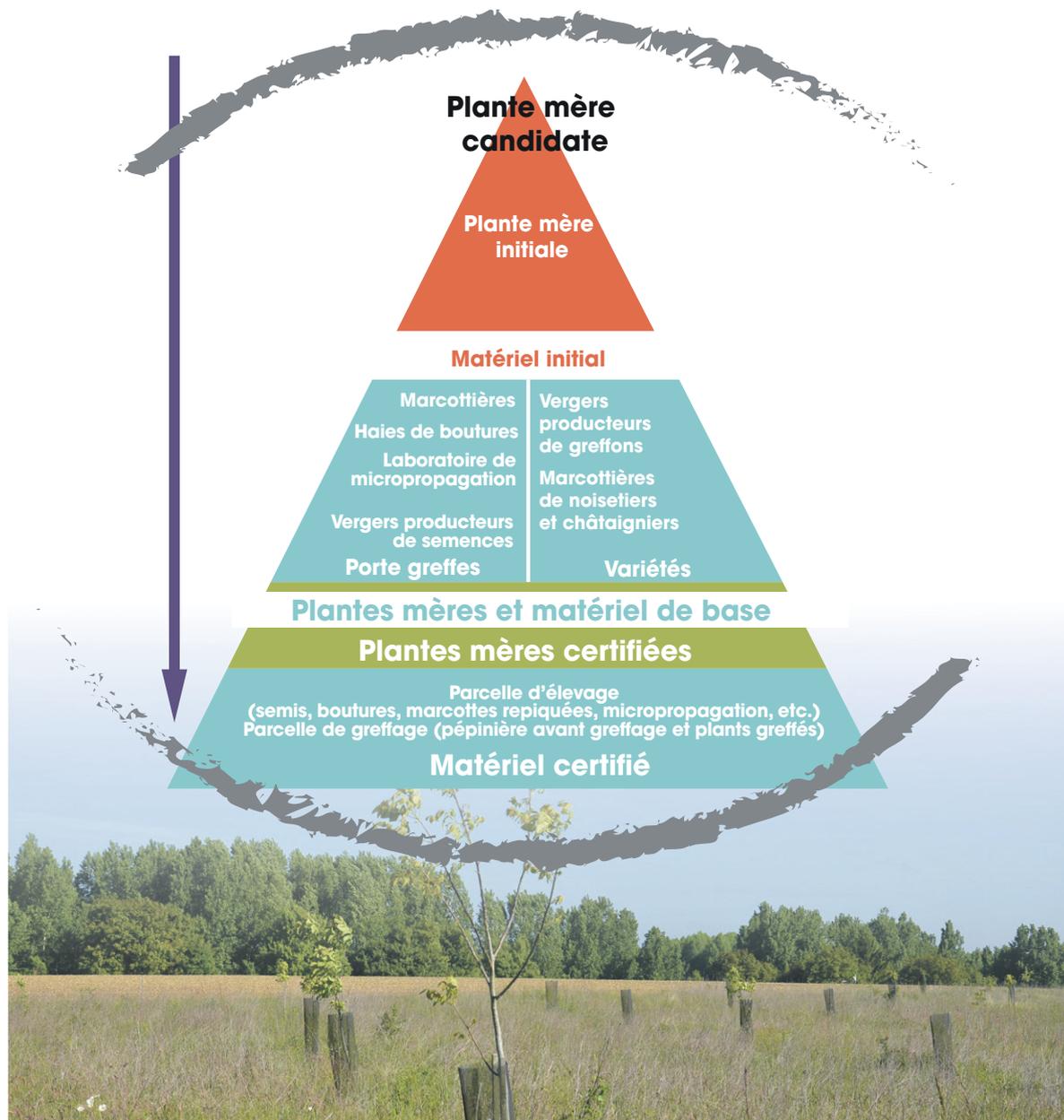
Quelles espèces sont concernées par cette certification ?

Les espèces concernées sont les suivantes : abricot, pêche, nectarine, cerise, prune, pomme, poire, coing, agrumes, noix, amande, noisette, châtaigne.

Par quel process cette certification apporte-t-elle une garantie sanitaire et variétale ?

La certification INFEL est une certification par filiation qui comprend de nombreux contrôles à tous les niveaux.

Sont prévues des inspections visuelles, la traçabilité du matériel, des analyses asymptomatiques ainsi que des analyses symptomatiques.



Quels sont les avantages de cette certification ?

La certification INFEL est une certification produit et processus qui dispose d'une renommée mondiale et permet un contrôle sanitaire approfondi et complet.

Concrètement, cette certification comprend :

- Un audit d'établissement approfondi ;
- Des contrôles sanitaires supplémentaires ;
- Des restrictions d'utilisation de porte-greffes sensibles ;
- Une limitation de la durée de vie et du nombre de générations des plantes mères de base ;
- Un contrôle de l'étiquetage au champ ;
- Des normes minimales de dimension des plants.



INFEL en chiffres

	2017		2018		2019	
	UE	INFEL	UE	INFEL	UE	INFEL
Etiquettes plants certifiés	8 300	3 945 200	89 000	3 612 500	57 400	4 348 000

